

Quels risques en l'absence de preuve d'utilisation professionnelle des biens mis à disposition ?

Réponse courte

En l'absence de preuve d'utilisation professionnelle des biens mis à disposition, l'employeur s'expose à leur requalification en avantages en nature. Cette requalification les soumet aux cotisations sociales et à l'impôt sur le revenu, avec un risque de **redressements rétroactifs** assortis de **majorations de retard**. Elle peut aussi ouvrir des contentieux devant le tribunal du travail, notamment si l'égalité de traitement n'a pas été respectée ou si la traçabilité fait défaut.

La **charge de la preuve** de l'usage professionnel incombe à l'employeur : sans justificatifs objectifs (carnet de bord, relevés, chartes d'utilisation), sa position est fragilisée lors d'un contrôle de l'ACD ou du CCSS.

Formaliser les conditions d'utilisation, contrôler les usages et archiver les justificatifs permet de démontrer la réalité professionnelle et de sécuriser le régime fiscal et social des biens confiés.

Définition

L'utilisation professionnelle désigne l'usage, par un salarié, de biens, équipements, véhicules de société, outils informatiques ou autres avantages fournis par l'employeur dans le cadre de l'exécution du contrat de travail. Pour échapper à la requalification en avantage en nature, cet usage doit pouvoir être justifié comme exclusivement ou principalement professionnel. À défaut de preuve, l'employeur encourt des risques juridiques, fiscaux et sociaux : requalification, redressements et contentieux devant les juridictions du travail.

Conditions d'exercice

L'exonération n'est acquise que si l'usage professionnel est démontré ; le doute profite à la requalification.

Condition	Exigence
Charge de la preuve	Elle incombe à l'employeur
Usage professionnel	Exclusif ou quasi-exclusif du bien concerné
Documentation	Preuves objectives et vérifiables (carnets, relevés, chartes)
Égalité de traitement	Respect de l'article <u>L.241-1</u> lors de la mise à disposition
Contrôle administratif	L'ACD et le <u>CCSS</u> peuvent requalifier à défaut de justification

Modalités pratiques

Plusieurs moyens de preuve se combinent selon le bien concerné, du carnet de bord pour le véhicule à la charte pour les outils numériques.

Moyen de preuve	Application
Politique interne	Règlement précisant l'usage autorisé
Contrat / avenant	Clause de mise à disposition formalisée
Carnet de bord	Trajets professionnels et privés du véhicule
Charte d'utilisation	Outils informatiques, téléphone
Attestation signée	Engagement du salarié sur l'usage professionnel
Rapport d'activité	Traçabilité des utilisations professionnelles

La traçabilité et l'archivage des justificatifs doivent être assurés pendant la durée légale de conservation des documents sociaux et fiscaux.

Pratiques et recommandations

La prévention du risque commence par l'écrit. Préciser dans une politique interne, le contrat ou un avenant les conditions d'utilisation des biens et leur finalité professionnelle donne un fondement clair à la preuve attendue lors d'un contrôle. Cet encadrement gagne à s'accompagner de procédures de suivi et d'archivage des justificatifs, de manière à reconstituer l'usage réel de chaque bien.

La sensibilisation des salariés prolonge cet effort : informés de l'importance de tenir à jour les documents justificatifs et des conséquences d'un usage privé non encadré, ils contribuent eux-mêmes à la traçabilité. Documenter les contrôles effectués et traiter de façon égale des salariés placés dans des situations comparables achève de limiter l'exposition aux redressements et aux contentieux.

Cadre juridique

Référence	Objet
Art. <u>L.221-1</u> Code du travail	Rémunération et avantages en nature
Art. <u>L.241-1</u> Code du travail	Égalité de traitement entre salariés
Art. <u>L.261-1</u> Code du travail	Surveillance des salariés et vie privée
Art. <u>L.414-3</u> Code du travail	Consultation de la délégation du personnel
Loi modifiée du 4 décembre 1967 (LIR)	Imposition des avantages en nature
RGD du 24 décembre 1997	Barèmes repas et logement
RGD du 23 décembre 2016	Barèmes des véhicules de fonction (0,5 % à 2 %)

L'absence de preuve d'utilisation professionnelle expose l'employeur à des redressements fiscaux et sociaux rétroactifs, assortis de majorations de retard, et à un contentieux devant le tribunal du travail. Documenter systématiquement l'usage professionnel des biens confiés est donc essentiel.

Les contenus sont rédigés et mis à jour régulièrement à partir de sources officielles. Leur usage ne remplace pas une consultation juridique et doit être validé par un professionnel du droit.